
LISTE DES REQUÉRANTS

**Projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique à La
Rédemption**

1. M. David Lechasseur
2. M. Ghislain Chamberland
3. M. Simon Chassé
4. M. Alexandre Dionne
5. M. Gilles Lechasseur
6. Mme Sophie Lechasseur
7. Mme Anne-Marie Morin
8. Mme Suzanne Lévesque
9. M. Jimmy Gautier
10. Mme Laurie Pelletier
11. M. François Lechasseur
12. Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc, comté Matapédia
13. Mme France Bouchard
14. Mme Anita Lecours et M. Jean-Guy Charrette
15. Communauté autochtone BEDEQUE,
Mme Ginette Racette, chef
16. Mme Gratienne Lévesque et M. Jean-Baptiste Pruneau
17. La Corporation de gestion de la pêche sportive de la rivière Mitis,
M. Claude Dionne, administrateur
18. Fédération québécoise pour le saumon atlantique,
M. Yvon Côté, président

Rivière-du-Loup, le 1^{er} mai 2007

Monsieur Claude Bécharé
Ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyard
675 boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

Je vous écris aujourd'hui pour demander la tenue d'une audience publique concernant le projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique sur le territoire de la municipalité de La Rédemption qui desservira la MRC de la Mitis et de la Matapédia.

Après avoir pris connaissance du résumé de l'étude d'impact qui était disponible pour consultation, j'ai pu constater que plusieurs points énoncés dans ce rapport me semblent incomplets comme par exemple, le rapport fait mention qu'une petite érablière se trouve à proximité du futur site. En réalité, il y en a quatre et une d'entre elle nous appartient. En fait, le lot appartient à mon grand-père et il entend bien léguer ce coin de paradis à mon père et qui lui, par la suite, en fera de même. La venue d'un tel site d'enfouissement viendra perturber le calme et la tranquillité de ces lieux sans penser aux risques d'incendies accrus, à la vermine qui s'installera à proximité de nos installations et à la présence d'animaux non désirables qui augmentera les dommages à nos équipements. Dans de tels cas, qui sera responsable de ces pertes ou dommages? Est-ce normal que nous aurions à subir ces conséquences quand nous possédons le « paradis »? Encore une question me vient à l'esprit, pourquoi il y a quelques années la municipalité de La Rédemption a fait dézoner les terrains où est projeté le futur site ainsi que les lots avoisinants? Notre lot est voisin du site projeté et est-il normal qu'une érablière soit zonée industriel? Pour ma part, je crois que ces terrains devraient être zonés agricole (vert) comme avant.

Un autre point incomplet du rapport serait le fait que les eaux de lixiviat seraient déversées dans la Rivière Mitis qui a supposément une qualité d'eau « bonne » selon l'étude d'impacts. Je vous rappelle, Monsieur le ministre, que l'eau potable de cette rivière est utilisée par beaucoup de chalet en aval du futur lieu d'enfouissement et que par

2007 MAI 17
M. Bécharé
C. Bécharé

12 JUIN 07 14:49 DE BUR COMTE C BECHARÉ 418 693 1597 R 14186434318 P 10/13

conséquent, si les eaux de lixiviat se déversent ainsi, une qualité rare d'eau sera à jamais perdue pour les êtres côtoyant cette région. Rare maintenant, sont les rivières où une eau potable se déverse à l'année dans son lit. La qualité de l'habitat des poissons sera affectée par des eaux de lixiviat et d'autant plus que la Rivière Métis est une rivière à saumons. Cette rivière est donc source de revenus pour la communauté qui tire profit de la pêche sportive au saumon.

Il ne faut pas oublier que cette rivière est contrôlée par le barrage du Lac Métis et qui, en période de canicule, peut diminuer de beaucoup son apport d'eau à la Rivière, donc le lixiviat se trouverait plus concentré dans les eaux de la rivière ce qui aura pour effet de nuire à la qualité de l'habitat des poissons et autres espèces, ainsi qu'à la qualité de l'eau pure de cette rivière.

Aussi, il ne faut pas oublier que les élus de la municipalité de La Rédemption ont décidé de leur propre chef de mettre en branle ce projet, car la population n'a pas été consultée sur la base d'un vote face à ce projet controversé. Je me demande si la population de cette municipalité désire vraiment léguer ce cadeau « empoisonné » aux générations futures.

Monsieur le Ministre, je vous demande la tenue d'une audience publique afin d'éclaircir les enjeux et les impacts à long terme de ce projet.

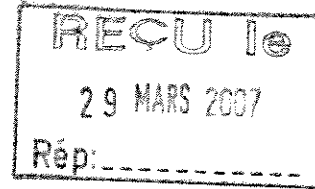
Sincèrement,



David Lechasseur
Technicien en génie civil

Rivière-du-Loup (Québec)

P.S. Je vous demande de bien vouloir accuser réception le présent envoi.



La Rédemption, le 23 mars 2007

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs.

Objet: demande d'audience publique pour le projet LET de La Rédemption.

Bonjour,

Nous, citoyen de La Rédemption, demandons une audience publique concernant le projet du LET lieu d'enfouissement de La Rédemption. Ce projet ne doit pas voir le jour car selon nous, c'est une question d'environnement. Nous avons une belle rivière à saumon en contre-bas et nous avons peur qu'avec le temps qu'elle risque des pollues car nous ne pouvons être sûr à 100 % qu'il n'aura pas de fuite avec les années. Cette rivière alimente la ville de Mont-Joli en eau potable et beaucoup de monde pratique des sports d'été soient: la pêche ou la baignade.

Ce projet ne favorise en rien notre milieu car le monde venait pour la beauté du paysage et sa qualité de vie et d'air. Il y a des chalets non loin du site dont les personnes venaient s'y relaxer en dehors des villes où le bruit est présent. Avec le site fini la paix car avec le nombre de camions qui vont y venir ça va faire beaucoup de bruit et aussi beaucoup d'oiseaux dont les goélands, porteurs de maladies diverses.

Certains éléments auraient dû être mieux vérifiés comme la rivière trop près du site et le nombre trop grand de municipalités car imaginer le nombre de camions passant dans notre petit village si paisible avant. Comment nos enfants pourront-ils y circuler sans risques ainsi que nos personnes âgées. Il y aurait du avoir un moins une deuxième option pour le trajet dont ne pas passer dans les villages. Car le trajet traverse un autre village dont Ste-Jeanne D'Arc. Le projet aurait dû être plus centré sur des grandes villes. Soit plus proche de la route 132.

Ce projet ne doit pas être autorisé car il y va de la survie de notre paroisse. Que nos jeunes n'est pas peur d'y vivre à cause d'un mégas dépôt.

Vous devriez revoir un autre terrain plus près d'un chemin principal et qu'il ne serait pas obligé de circuler au centre de nos petits villages et de le faire plus loin de nos belles rivières.

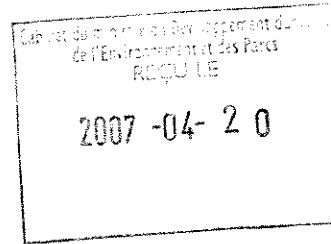
Merci de votre compréhension et j'espère que vous comprendrez notre point de vue. Bien à vous.

Ghislain Chamberland

MONSIEUR GHISLAIN CHAMBERLAND

LA REDEMPTION
G0J 1P0

Le 31 Mars 2007



Demande d'audience publique

Projet de lieu d'enfouissement technique (LET) de La Rédemption

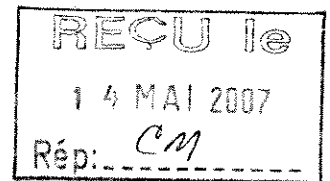
Je suis Simon Chassé, un résident de la municipalité de La Rédemption et je suis contre ce projet insensé d'importer des milliers de tonnes d'ordures à La Rédemption. Ces ordures provenant de 34 municipalités environnantes. Notre qualité de vie calme et sans pollution sera affecté considérablement. Plus de 250 camions d'ordures par semaines circuleront dans notre petit village. Ce projet est inacceptable dans notre milieu dû au rejet des biogaz dans l'atmosphère environnante (gaz à effet de serre). Les rejets de lixviat s'écouleront dans la rivière Mitis (rivière à saumons). Je ne suis pas intéressé à manger des poissons contaminés avec du plomb et du mercure. Cette option est de loin celle qui à le moins d'impact sur l'environnement, parce qu'il y aura toujours des milliers de tonnes d'ordures et de produits dangereux près de la rivière. Cette montagne D'ordures sera là pour des centaines d'années et le lixviat s'écoulera dans la rivière pendant tout ce temps. Pourquoi ne pas faire le site près du fleuve pour décharger le lixviat directement dans le fleuve. Si ces la seule solution! Un incinérateur causerait peut-être moins de pollution.

Ce projet ne devrait jamais être autorise a cause du trop grand risque de contaminer tout les espèces d'animaux et de poissons vivant dans la rivière. En plus la population n'a jamais été consulter d'aucune façon .Le conseil municipale a imposer le projet point final, les habitants n'on rien eu a accepter ou a refuser .

Concernant les questions environnemental il est de notre devoir de toujours prévoir le pire puisque ces de cette façon qu'il est possible de l'éviter en prévoyant le mieux, nous ne sommes pas en mesure de faire face aux erreurs humaines. C'est dans cette perspective que je crois que le site est inapproprié puisqu'il se base sur des conditions favorables, chose qui est loin de se produire dans la réalité.

En espérant que vous prendrez par de mes craintes concernant ce méga projet, je vous remercie à l'avance.

Simon Chassé



Rimouski, le 26 avril 2007

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande de la tenue d'une audience publique au sujet de l'établissement d'un site d'enfouissement technique (LET) à la Rédemption

Madame la Ministre,

J'ai été énormément étonné lorsque j'ai appris dernièrement la nouvelle portant sur la construction potentielle d'un site d'enfouissement technique (LET) à la Rédemption. En fait, je n'ai rien contre l'idée de la construction d'un site d'enfouissement puisqu'il faut pour tous disposer de nos rebus à un endroit mais en autant que ce site ne nuise pas à notre environnement. Vous savez Madame, tout comme moi d'ailleurs, qu'un site d'enfouissement produit un liquide appelé « Lixiviat » qui est composé de plusieurs éléments chimiques hautement toxiques pour les organismes vivants. En fait, le site d'enfouissement technique prévoit la filtration de ce produit hautement toxique, mais jusqu'à quel point avant d'être relâché dans la nature? Comme dans n'importe quelle technologie, il peut se produire des bris qui peuvent causer divers degrés de dommage. L'endroit prévu pour la construction de ce site est en fait très mal positionné. S'il est autorisé Madame la Ministre, il sera construit à environ 385 mètres de la rivière Mitis. Pour ma part, cette rivière a eu sa dose pour ce qui est de la pollution.

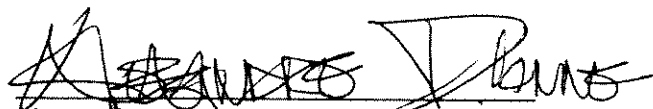
Voici un bref historique de cette rivière, histoire de vous mettre au courant. À l'époque de Georges Stephen, la pêche sportive au saumon se pratique sur 4 km. En effet, la montaison du saumon est limitée par une chute naturelle de 35 m située au niveau du village de Price. Entre 1880 et 1945, la situation du saumon ne cesse de se détériorer. En plus du flottage du bois, qui devient une activité courante, deux barrages hydroélectriques sont érigés et ont eu pour effet de réduire considérablement les zones de frai et de taconnage. En 1964, le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) construit un système de remontée qui permet d'amener les saumons en amont des deux barrages. Ainsi, les saumons ont accès à un territoire autrefois inaccessible de 40 kilomètres dans la rivière Mitis. Considérée dès 1966 comme rivière à saumon en restauration, la rivière Mitis est ouverte à la pêche sportive à partir de 1977. Comme vous l'avez constaté, cette rivière assure aujourd'hui la survie et la reproduction du saumon de l'Atlantique et d'autres espèces. Des gens ont travaillé fort pour obtenir un résultat qui va de mieux en mieux à chaque année pour permettre et assurer la survie du saumon de l'Atlantique dans la rivière Mitis. Ainsi, pourquoi risquer de polluer une si belle rivière qui a pris du temps à remettre en état, à cause d'un bête accident imprévu qui pourrait survenir.

Il y a 4 ans, mon père m'a fait découvrir la pêche au saumon de l'Atlantique. Depuis ce jour, chaque année je me rends pratiquer ce magnifique sport que j'adore et je n'aimerais être témoin de ce que pourrait entraîner un déversement de « Lixiviat » dans la rivière Mitis dont la source se trouverait, je vous le rappelle, seulement à 385 mètres. De plus, il est important de noter que cette courte distance laisserait très peu de temps aux autorités de nettoyer avant que cette substance atteigne la rivière. Je crois aussi qu'il est impossible que le « Lixiviat », même traité, n'aurait pas d'effet sur la vie aquatique de la rivière à long terme. De plus, je suis un futur étudiant en biologie et vous comprendrez que j'ai quelques notions de biologie d'acquises qui me permettent de juger face à quel risque le site d'enfouissement technique expose la rivière Mitis. Je suis donc très sensibilisé au sujet qui touche l'environnement. Je vous prie de prendre en considération ma demande d'une audience publique.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Dionne, Alexandre
Grade : Étudiant Sciences de la nature
Établissement d'exercice : Cégep de Rimouski
Adresse personnelle :

Date de naissance :


Alexandre Dionne

**Lecture d'une requête identique adressée individuellement au ministre du
Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

Séance du 5 septembre 2007 à La Rédemption

M. Gilles Lechasseur, porte-parole pour :

Monsieur Gilles Lechasseur

Madame Sophie Lechasseur

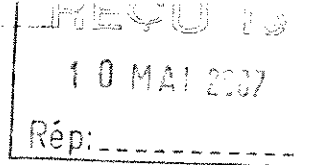
Madame Suzanne Lévesque

Madame Anne-Marie Morin

Madame Laurie Pelletier

Monsieur Jimmy Gauthier

Monsieur François Lechasseur



Rivière-du-Loup, le 1^{er} mai 2007

Monsieur Claude Béchar
Ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyard
675 boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente est pour faire part de l'importance que revêt pour moi le débat actuel concernant le projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique sur le territoire de la municipalité de La Rédemption qui desservirait les MRC de la Mitis et de la Matapédia.

En effet, je suis avec grand intérêt les démarches actuelles et je partage de beaucoup les inquiétudes soulevées par la population de cette région. Je crois sincèrement que jusqu'à maintenant, des efforts importants ont été déployés par les autorités concernées pour présenter les grands avantages de l'implantation d'un tel site dans cette municipalité au détriment d'informations essentielles auxquelles la population devrait nécessairement avoir accès dont l'impact que pourrait avoir un tel projet. De plus, nous avons entendu à plusieurs reprises que l'opinion de la population serait écoutée et respectée, que toutes les réponses aux inquiétudes soulevées seraient apportées, mais il n'en est rien. Nous constatons aujourd'hui que des décisions importantes sont sur le point de se prendre, qu'une étude d'impact a été complétée et ce, en laissant la population de la municipalité et des villages avoisinants comme de simples observateurs au lieu qu'ils puissent faire partie intégrante au processus de prise de décision. Le contexte actuel me laisse perplexe, je me questionne sérieusement sur l'impact que l'implantation d'un tel projet pourrait avoir sur notre environnement, sur la durabilité et la qualité des eaux de la Rivière Mitis située à proximité, mais aussi sur la qualité de vie de la population et des générations à venir dans cette région.

Je vous demande donc aujourd'hui de tenir compte de nos inquiétudes et de l'impact que risque d'avoir un tel site en acceptant d'approfondir l'évaluation du présent projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique dans la municipalité de La Rédemption et en permettant ainsi la tenue d'une audience publique à ce sujet.

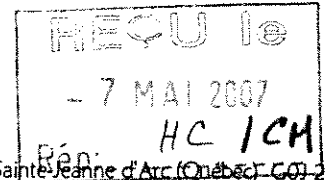
Espérant que vous porterez une attention particulière à ma demande et je vous prie d'agréer, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Gilles Lehoucq

Trin-du-Loup
6512



Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc



205, rue Principale, C.P. 40, Sainte-Jeanne d'Arc (Québec) G0J 2T0
Tél./Télec. : (418) 776-5660 - Courriel : mun.stjeanne@globetrotter.net

DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

PROJET DE LIEU D'ENFOUSSEMENT TECHNIQUE (LET) À LA RÉDEMPTION

Mme la Ministre Line Beauchamps

Nous, les élus de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc, demandons une audience publique concernant le projet du lieu d'enfouissement technique (LET) à la Rédemption.

Nous sommes en désaccord avec ce projet, projet qui porte atteinte à la sécurité, à la tranquillité de nos citoyens ainsi qu'à leur qualité de vie.

Le transport des matières résiduelles va se faire à partir de la route 132 en suivant la route Massé, la dite route Massé passant au centre de notre village jusqu'à La Rédemption.

Le projet stipule le passage de vingt-quatre (24) camions par jour de plus qu'à l'habitude. Ce nombre de camions est erroné car il faut en compter davantage : tous les contracteurs en rénovation et démolition, les industries, les particuliers et les camions qui transportent le granulaire pour recouvrir les déchets du site d'enfouissement.

Le litige est que la route n'est pas appropriée pour un transport de cette envergure. Les dits véhicules devront circuler dans la zone urbaine où sont situés les services tels que l'école primaire, la caisse populaire, le bureau municipal, le bureau de poste, l'église et les résidences.

Les résidences sont situées à environ quinze (15) pieds de la route et pour accroître le danger, la route a un relief cahoteux et rapproché dont deux points morts non visibles qui s'avèrent un réel danger pour la sécurité de nos citoyens.

Les résidents de Ste-Jeanne d'Arc ont droit à la sécurité et à la tranquillité dans leur village. De plus, nos résidences vont perdre de leur valeur marchande et seront difficilement revendables. Le tracé du projet va contribuer peu à peu à l'exode des citoyens et nuire au développement de notre communauté.

Le tracé projeté, soit la route Massé à Ste-Jeanne d'Arc, qui rejoint la route 132 à la municipalité de La Rédemption, doit être déplacé sur une autre route.

Solution envisageable : emprunter la route des Paradis à partir de la route 132 et suivre cette route jusqu'au territoire de la municipalité de La Rédemption.

Nous appréhendons les réels problèmes auxquels nous serons confrontés et ce, pendant les 25 ans de durée de vie de ce site (ou plutôt de cette bombe à retardement) qui risque de contaminer la nappe phréatique et notre rivière à saumon. La rivière Mitis qui est utilisée à des fins d'activités de canotage, de baignade, de pêche sportive au saumon, passe sur notre territoire et fait partie de notre patrimoine.

Il en coûtera beaucoup plus cher à réparer un désastre dans l'avenir qu'il peut nous en coûter de bien régler immédiatement le problème; ce problème (méga site d'enfouissement) qui n'a même pas fait l'objet d'un référendum auprès de la population immédiate et environnante.

Ces produits toxiques qu'on veut enterrer sous nos pieds fera crever notre terre à petit feu. Personne ne possède de certificat de garantie ! Un jour ou l'autre, l'eau véhiculera, contre sa volonté, les eaux de lixiviation du LET. Notre terre vit, se nourrit, s'abreuve, mais elle n'a pas les moyens de se défendre des agressions de l'humanité. Il faut prendre immédiatement le virage vert dès maintenant.

Solution envisageable : Opter pour un incinérateur haute température à récupération des émissions polluantes et du même coup, récupérer l'énergie pour du chauffage ou autres utilités envisageables.

Une résolution de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc contre le trajet projeté (route Massé) pour le transport des matières résiduelles ainsi qu'une pétition signée des résidents demeurant le long de cette route sont incluses avec cette lettre.

Mme la Ministre, nous vous prions de prendre la bonne décision pour ne pas laisser à nos futures générations un héritage néfaste pour l'environnement.

Bien à vous



Maire Maurice Chrétien

Et les conseillers

Représentants de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc

205 rue Principale, C.P. 40

Ste-Jeanne d'Arc, Qc

G0J 2T0

Le 3 mai 2007

MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC

PETITION

CONCERNANT LE SITE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Une étude est présentement réalisée afin d'implanter un lieu d'enfouissement technique dans la municipalité de La Rédemption afin de desservir les MRC de La Mitis et de La Matapédia. Il est prévu que les transporteurs de matières résiduelles des deux MRC emprunteront la route Massé à Ste-Jeanne d'Arc pour se rendre de la route 132 jusqu'à la municipalité de La Rédemption.

Il en découlera une circulation de véhicules lourds très élevée dans notre municipalité qui diminuera la sécurité et la tranquillité à l'intérieur de notre village.

La municipalité de Ste-Jeanne d'Arc demande aux autorités pertinentes d'établir un autre trajet pour se rendre au lieu d'enfouissement technique, trajet qui contournerait la zone urbaine de Ste-Jeanne d'Arc.

SIGNATURES D'APPUI

NOMS
Marc Andon Rouleau
STÉPHANE BOUCHÉ / Michel Bouché
Raymond Desrosiers
Serge Farest
Jakob D'Amboise
Stéphane Bergeron
Carol Papaco
Michelle Cloutier
Michelle D'Amboise
Hélène Hébert
Valérie Boivin
Robert Michard
Marianne Madore
Anita Lavoie
Robert D'Amboise
Kelly D'Amboise
Robert D'Amboise
Dominique D'Amboise
Thérèse D'Amboise

MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC

PETITION

CONCERNANT LE SITE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Une étude est présentement réalisée afin d'implanter un lieu d'enfouissement technique dans la municipalité de La Rédemption afin de desservir les MRC de La Mitis et de La Matapédia. Il est prévu que les transporteurs de matières résiduelles des deux MRC emprunteront la route Massé à Ste-Jeanne d'Arc pour se rendre de la route 132 jusqu'à la municipalité de La Rédemption.

Il en découlera une circulation de véhicules lourds très élevée dans notre municipalité qui diminuera la sécurité et la tranquillité à l'intérieur de notre village.

La municipalité de Ste-Jeanne d'Arc demande aux autorités pertinentes d'établir un autre trajet pour se rendre au lieu d'enfouissement technique, trajet qui contournerait la zone urbaine de Ste-Jeanne d'Arc.

SIGNATURES D'APPUI

NOMS
<i>Genevieve Dufour</i>
<i>Patricia Proulx</i>
<i>Cervais Dubé</i>
<i>Jean Pelletier</i>
<i>Jean-Jules</i>
<i>P. P. P.</i>
<i>Monique Ouellet</i>
<i>Re. Proulx</i>
<i>Laurette Ouellet</i>
<i>Michelle Proulx</i>
<i>Stéphane Proulx</i>
<i>Valérie Proulx</i>
<i>Maxime Proulx</i>

MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC

PETITION

CONCERNANT LE SITE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Une étude est présentement réalisée afin d'implanter un lieu d'enfouissement technique dans la municipalité de La Rédemption afin de desservir les MRC de La Mitis et de La Matapédia. Il est prévu que les transporteurs de matières résiduelles des deux MRC emprunteront la route Massé à Ste-Jeanne d'Arc pour se rendre de la route 132 jusqu'à la municipalité de La Rédemption.

Il en découlera une circulation de véhicules lourds très élevée dans notre municipalité qui diminuera la sécurité et la tranquillité à l'intérieur de notre village.

La municipalité de Ste-Jeanne d'Arc demande aux autorités pertinentes d'établir un autre trajet pour se rendre au lieu d'enfouissement technique, trajet qui contournerait la zone urbaine de Ste-Jeanne d'Arc.

SIGNATURES D'APPUI

NOMS
Estelle Bernier
Lucy Bernier
Suzette Hébert
Dexter Bell
Yves-Luc Kneass
Michael Lussier
Stéphane Lussier
Catherine Hébert
Carole Fortin
Paul Ouellet
M. M. Ouellet
Dany Poiré
Sonia Lencius
Therèse Deschênes
Diane Lapage
Emilio Ouellet
Paul Poiré
Paul Poiré
Paul Poiré

MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC

PETITION

CONCERNANT LE SITE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Une étude est présentement réalisée afin d'implanter un lieu d'enfouissement technique dans la municipalité de La Rédemption afin de desservir les MRC de La Mitis et de La Matapédia. Il est prévu que les transporteurs de matières résiduelles des deux MRC emprunteront la route Massé à Ste-Jeanne d'Arc pour se rendre de la route 132 jusqu'à la municipalité de La Rédemption.

Il en découlera une circulation de véhicules lourds très élevée dans notre municipalité qui diminuera la sécurité et la tranquillité à l'intérieur de notre village.

La municipalité de Ste-Jeanne d'Arc demande aux autorités pertinentes d'établir un autre trajet pour se rendre au lieu d'enfouissement technique, trajet qui contournerait la zone urbaine de Ste-Jeanne d'Arc.

SIGNATURES D'APPUI

NOMS
Maxime Savitip
J. Rodrigue Roy
Bernadette A. Madore
Bernadette Lapron
Denise Roy
Maurice Michaud
Julius Dubé
Stephane Lalonde
Paul Hébert
Stephane Beaulieu
Paul Dubé
Stéphanie Dubé
Maria Lafleur
Genevieve Gauthier
Nathalie Labelle
Nathalie Labelle
Stephane Deschênes
Daniel Ouellet
Rosita Bossignol
Pauline Labelle

MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC

PETITION

CONCERNANT LE SITE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Une étude est présentement réalisée afin d'implanter un lieu d'enfouissement technique dans la municipalité de La Rédemption afin de desservir les MRC de La Mitis et de La Matapédia. Il est prévu que les transporteurs de matières résiduelles des deux MRC emprunteront la route Massé à Ste-Jeanne d'Arc pour se rendre de la route 132 jusqu'à la municipalité de La Rédemption.

Il en découlera une circulation de véhicules lourds très élevée dans notre municipalité qui diminuera la sécurité et la tranquillité à l'intérieur de notre village.

La municipalité de Ste-Jeanne d'Arc demande aux autorités pertinentes d'établir un autre trajet pour se rendre au lieu d'enfouissement technique, trajet qui contournerait la zone urbaine de Ste-Jeanne d'Arc.

SIGNATURES D'APPUI

NOMS
Yves Desjardins
Genevieve Desjardins
Marie Desjardins
Brigitte Desjardins
Lise Desjardins
Roland Desjardins
Stacey Desjardins
Cathy Desjardins
Joseph Desjardins
Diane Desjardins
Bernard Desjardins
Yves Desjardins
Yves Desjardins
Yves Desjardins
Yves Desjardins
Nancy Desjardins
Kelly Desjardins

**EXTRAIT DE PROCÈS VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-JEANNE D'ARC

*À une assemblée spéciale du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc*

*Tenue le 3 mai 2007 et à laquelle étaient présents :
M. Maurice Chrétien, maire*

Et les conseillers suivants :

*René Desrosiers Gervais Chamberland Raymonde Lévesque
Rodrigue Roy Francis Pelletier*

**SITE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
DE LA REDEMPTION**

CONSIDÉRANT la volonté des promoteurs de rendre à terme le projet d'un site d'enfouissement technique à La Rédemption;

CONSIDÉRANT QUE les transporteurs de matières résiduelles devront emprunter la route Massé à Ste-Jeanne d'Arc pour se rendre de la route 132 jusqu'à la municipalité de La Rédemption;

CONSIDÉRANT le nombre élevé de véhicules qui devront être utilisés pour transporter les matières résiduelles des deux MRC, Mitis et Matapédia, et qui traverseront la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc;

CONSIDÉRANT QUE les dits véhicules devront circuler dans la zone urbaine où sont situés les services tels que l'école primaire, la caisse populaire, le bureau municipal, le bureau de poste, l'église;

CONSIDÉRANT QUE nous avons déjà beaucoup de circulation de véhicules lourds empruntant cette route;

CONSIDÉRANT QUE nous constatons souvent des problèmes de dépassement de la vitesse permise de la part des véhicules lourds;

CONSIDÉRANT le danger qui serait accru avec l'ajout de ces transporteurs circulant dans la zone urbaine de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de Ste-Jeanne d'Arc ont droit à la sécurité et à la tranquillité dans leur village;

CONSIDÉRANT QUE la route Massé n'est pas appropriée pour un transport de cette envergure;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une résolution de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc contre le tracé envisagé, soit la route Massé, pour le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT le désaccord des citoyens concernés avec pétition à l'appui contre le trajet de la route Massé pour le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc a demandé aux promoteurs du projet du LET de changer ou modifier le trajet pour le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la proposition de la municipalité aux promoteurs d'un autre tracé de route pour le transport des matières résiduelles, soit par la route des Paradis;

CONSIDÉRANT l'ignorance de notre proposition d'un autre tracé suggéré à la suite d'une réunion avec les promoteurs et le conseil municipal de Ste-Jeanne d'Arc qui s'est tenu le 6 décembre 2006 à Ste-Jeanne d'Arc;

CONSIDÉRANT l'utilisation de la rivière Mitis à des fins d'activités de canotage, de baignade, de pêche sportive au saumon;

CONSIDÉRANT QUE la rivière Mitis passe sur notre territoire et qu'elle fait partie de notre patrimoine;

CONSIDÉRANT le danger réel de pollution de la rivière Mitis suite au déversement des eaux de lixiviation traitées provenant du site d'enfouissement de La Rédemption dans la dite rivière;

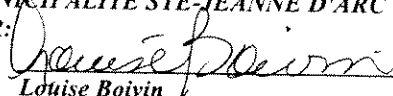
POUR CES MOTIFS, il est proposé par Raymonde Lévesque appuyé par Gervais Chamberland et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc s'oppose fermement au projet du site d'enfouissement technique de La Rédemption, projet qui menace la sécurité, la santé et la tranquillité de nos citoyens ainsi que de polluer notre rivière Mitis.

QUE cette résolution soit envoyée au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (BAPE), à la municipalité de La Rédemption, à la MRC de la Mitis et à Mme Danielle Doyer, députée.

Copie conforme à l'original

*Donné à Ste-Jeanne d'Arc, ce 4e jour de mai 2007
Résolution no: 2007-05-51*

MUNICIPALITÉ STE-JEANNE D'ARC
PAR: 
Louise Boivin
Directrice générale et secr. trésorière

**EXTRAIT DE PROCÈS VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-JEANNE D'ARC

*À une assemblée spéciale du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc*

*Tenue le 3 mai 2007 et à laquelle étaient présents :
M. Maurice Chrétien, maire*

Et les conseillers suivants :

René Desrosiers

Gervais Chamberland

Raymonde Lévesque

Rodrigue Roy

Francis Pelletier

**AUTORISATION POUR ENVOI D'UNE DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE
PROJET DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA REDEMPTION**

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Raymonde Lévesque

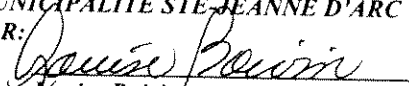
*Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise l'envoi d'une
demande d'audience publique au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
des Parcs, concernant le projet du lieu d'enfouissement technique de La Rédemption.*

Copie conforme à l'original

*Donné à Ste-Jeanne d'Arc, ce 4e jour de mai 2007
Résolution no: 2007-05-52*

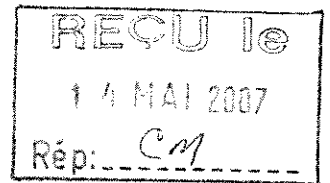
MUNICIPALITÉ STE-JEANNE D'ARC

PAR:



Louise Boivin

Directrice générale et secr. trésorière



Sainte-Jeanne-d'Arc, le 8 mai 2007

Objet : Le LET de La Rédemption

Je vous présente ici mes quelques réflexions face au projet du LET de La Rédemption, dans la MRC de La Mitis. Je vous écris en tant que citoyenne qui prend de plus en plus conscience du problème que les déchets nous apportent en tant que peuple. Je suis la mère de deux enfants et je me demande ce qu'on va leur laisser pour leur avenir.

Dans cette lettre, j'émetts mes opinions face au site d'enfouissement des déchets de La Rédemption (LET). Je demande la révision de certains points lors de l'étude de faisabilité d'un tel projet. Suite à la soirée d'information du 25 avril, les idées émises pour le projet du LET ne m'ont pas convaincu sur la pertinence du projet dans son état actuel

PREMIÈREMENT, je voudrais dire que je m'oppose à ce projet pour quelques raisons et quelques questions dont je n'ai pu avoir de réponses. Est-ce qu'il est possible qu'il y ait un effet cumulatif des polluants à moyen et à long terme? C'est à dire, des 5 à 10% de résidus restant qui vont se rejeter dans la rivière annuellement, en restera-t-il encore seulement ce pourcentage dans 10 ou 15 ans ?

Je me demande comment va devenir la qualité de l'eau de la rivière pour la baignade, pour les saumons, pour les consommateurs de ces saumons ? En tout cas je n'aurais pas le goût d'en manger si je savais qu'ils vivent dans le 5 à 10 % de déchets polluants. Qu'en sera-t-il des gens qui boivent cette eau?

Sur tous les autres LET en fonction dans le monde, la vie aquatique et terrestre a-t-elle été touchée d'une façon ou d'une autre par la quantité de polluants qui n'ont pu être filtrés et qui sont déversés dans une rivière ?

DEUXIÈMEMENT, après discussions et recherches le projet m'est apparu plus acceptable sous certaines conditions. L'une d'elle serait l'implantation d'un écocentre à proximité du LET sur la même période de temps.

Peut importe où va être le LET je crois qu'un écocentre doit être installé à côté et que l'un ne va pas sans l'autre. Une politique de gestion des déchets dans le genre de ce qui se fait dans la région des Bois-Francs doit être aussi mise sur pied : récupération de matières compostables, tri des déchets pour que seulement les déchets ultimes soient enfouis et non des matières dangereuses.

En tant que citoyenne, je me dis que chacun se doit d'être responsable de sa consommation qui vise à réduire nos déchets. Alors, je suggère qu'il y ait une énorme campagne de sensibilisation qui vise à la réduction à la source de ces déchets en encourageant les gens à réfléchir sur leur manière de consommer.

Impact positif dans un tel cas, c'est que le LET devient plus supportable car les matières encore récupérables et recyclables, ne seront pas enfouies. En effectuant un tri les possibilités d'enfouir des matières très dangereuses vont être réduites. Et puis, l'écocentre à proximité ferait moins de transport (et moins de pollution par le pétrole) des matières récupérables avant de les réacheminer ailleurs.

Nous avons un beau grand problème avec tous ces déchets. Premièrement, il faut les réduire à la source et c'est la seule solution possible. Il devrait y avoir une loi concernant tout emballage de tous produits alimentaires ou autres vendus au Québec. Peu importe la provenance du produit, cet emballage devrait être recyclable à 100%, sinon le produit n'est pas permis dans les tablettes. Quand on y réfléchit bien les *foams* ne sont pas nécessaires, les suremballages non plus, les boîtes de lait pourraient être enlevées au profit des sacs de polythène, la nourriture pour chiens qui est mise dans des sacs non récupérables pourrait être aussi dans des sacs de polythène,... Des exemples comme ceux-ci, on en trouve beaucoup. Quand on commence à y réfléchir les idées viennent facilement.

Le projet pourrait devenir soutenable s'il contribuait au développement durable avec l'implantation d'un écocentre à proximité du LET créant de ce fait des emplois et de petites entreprises en donnant une deuxième vie aux rebuts récupérés en faisant le tri des déchets. Alors, je dirais que le tri avant enfouissement serait un atout et qu'il ne devrait y avoir que les déchets ultimes d'enfouis. Un tel centre se doit d'être à proximité pour éviter des dépenses supplémentaires au niveau du "retransport" après le tri des déchets à la source.

Mettre l'ampleur sur une campagne d'éducation auprès de la population pour mettre en évidence l'urgence du fait que chacun doit faire son petit effort pour une meilleure gestion des déchets et contribuer à réduire à la source les déchets. En donnant des formations sur des façons de donner une deuxième vie aux objets et aussi de faire valoir l'importance d'une consommation raisonnable. Et il importe d'expliquer aux individus les conséquences de leurs actes et l'urgence de la situation pour l'environnement.

TROISIÈMEMENT, un réaménagement ou une solution est-elle envisagée pour la route au niveau de l'école de Sainte-Jeanne-d'Arc ? Qu'est-il prévu pour le point dangereux situé en avant de l'école et de l'église du village ? Ce bouton est dangereux et vu la plus grande quantité de la circulation le danger va être grandissant. Surtout que, dans le bâtiment où se trouve l'école, il y a des services publics et, par le fait même, une circulation assez importante dans les deux sens.

En gros, ce que je veux dire, c'est qu'il n'y a pas une solution mais des solutions et face à ce projet il doit y avoir d'autres choses de greffées. En conclusion à cela, je pense sincèrement que la réalisation d'un écocentre doit se faire de paire avec le LET,

Je vous remercie sincèrement d'avoir pris le temps de me lire.

Acceptez, mesdames, messieurs, mes salutations distinguées.

France Beuchard

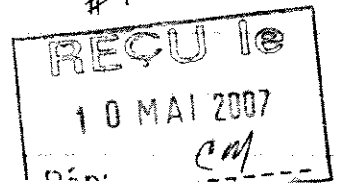
LE-08-MAI-2007

JEAN-GUY CHARETTE

ANITA LE COURS

MONT-JOLI, Q.C. G5T

#404239



PAGES 7 + RÉFLEXIONS

CABINET DU MINISTRE:

Ministère du développement durable
de l'environnement et des parcs
Mme Lise Beauchamp,

Mme, la Ministre,
Mme Lise Beauchamp,

La présente confirme notre deman-
de pour une audience publique, concernant l'établissement
d'un (LET) lieu d'enfouissement technique à La Rédemption
pour les Mre - Métis & Matapédia.

Nous sous-signés ainsi que nos des-
cendants, enfants et petits-enfants utilisons le rps à La
Rédemption comme, résidence, résidence secondaire et chalet
puix Août-1976.

chemin de Puce à Mont-Joli
se situe notre résidence principale, laquelle sera aussi laissée
aux descendants.

Les deux (2) résidences sont affectées
par l'établissement du LET à La Rédemption.

à la première au rps à La Rédemption, nous vivons

Le 8-Mai-2007

Jean-Guy Charette &
Anita Jours.

Mme la Ministre,.....

Mme Lise Beauchamp,

déjà une situation extrêmement inconfortable avant même l'établissement du LET au bout du 78, à savoir que les études de l'établissement de la porcherie de M. Noiset au 60, 78, ne donnent pas le résultat escompté, c'est à dire la vie confortable des individus vivant dans l'environnement de l'industrie désignée. Beaucoup de gens que j'ai rencontrés dont les vivants dans la partie basse du 78 m'ont confirmé que ça sentait mauvais, d'autres très-mauvais et ces gens vivent là à l'année. Lorsque j'ai avoué que du 29 avril au 1er septembre 2006 j'avais dû reprendre au moins 3 brassées de linge étendus dehors parce qu'ils sentaient l'odeur du fumier de porc et qu'en plus j'avais dû cracher plusieurs fois le goût que j'avais sur les lèvres et dans la bouche, pour ensuite rentrer dans la maison fermer les fenêtres et faire partir le ventilateur pour sortir l'odeur de la maison, les gens m'ont répondu, on le sait chez nous aussi ça sent et ceux qui disent ça sont pas ce sont des menteurs.

alors, si nous considérons l'établissement du "let" au bout du 78 et qu'il est situé à environ 4.5 KM. DU 78, et considérons que l'étude confirme un impact assuré à l'intérieur d'un rayon de 10 KM: à partir de site nous sommes donc situés à 5.5 KM à l'intérieur du site de mélange aérosoyé avant que le mélange d'air méthanisé et d'air neuf ne soit effectué pour une norme X

Le 8 Mai - 2007

Jean-Guy Charette
Anito Jecours

Mme la Ministre,

Mme Gene Beauchamp,

Nous vivons donc à l'extérieur du royaume confirmé comme site de mélange et en plus dans une section basse ses terres, avec des sites de retenues d'odeurs, comme cela passe pour les odeurs du lisier de Porc.

En plus de soupçonner la respiration des gaz méthane, la possibilité de retrouver des traces de ceux-ci dans les eaux de pluie et de la précipitation, nous nous questionnons sur la quantité retrouvée dans les récoltes environnantes, l'élevage, et les petits fruits et les fruits que nous récoltons sur nos terrains dans notre environnement.

Nous sommes inquiets pour nous et pour les autres résidents et tous les utilisateurs du secteur, La Bédoulière, Sainte-Anne d'Ar.

Comme membre d'une famille de pêcheurs piers et beaupiers, s'alimentent à la Rivière Hétié et ses affluents, nous sommes inquiets de la qualité de leur apport en alimentation, versus la pêche dans ces secteurs. Nous sommes aussi inquiets pour tous les autres utilisateurs par divers projets.

Un autre inconvénient, concerne la section du rp 8: la petite côte à l'ouest de notre entrée n'a pas été considérée dans l'étude d'impact, comme non visibilité (NVL) lorsque nous sortons du rp 8 pour prendre la route, ^{EST} située à environ 110 M., nous avons de 24 à 26 secondes pour sortir, stabiliser la voiture en direction de la route ^{EST} et accélérer à 80 KM/H si l'autre route 80 KM/h.

Le 8-MAI-2007

Jean-Guy Charette
avisé secours

Mme La Ministre, ...

Mme Lise Beauchamp,

De plus en s'en allant vers l'est immédiatement en sortant de notre accès au rg 8, une situation de larvete, de bosses, et d'ede ("pensée de l'achet") sur une distance de 123 mètres ralentit notre accélération à 10-20-KM/H max. pour ne pas briser l'auto, et ralentit aussi tout les autres, surtout les chargeurs de bacs de chauffage, les fermiers, et quelques fois 3 véhicules roulent lentement dans cette section et risquent de se faire frapper en série.

Il est donc convenable de vous demander de revoir à la hausse les coûts de l'étude d'impact du rg 8 et de sa réparation partielle y compris l'ong de la coté à l'ouest du 78 rg 8 considérant que avec tous ces éléments réunis, il existe un haut risque d'accident graves potentiels.

DE PLUS Considérant l'effroyable piteux état de tout le rg 8, son tracé en ligne droite sur un trajet 8.81 dont 4.5 ne comprennent presque pas de ralentissement cotiers nous vous demandons de reconsidérer son potentiel récepteur de circulations lourdes et de considérer l'état plus ou moins d'au moins 50 résidences utilisent cette voie d'accès à leur besoins essentiels, versus la vitesse que nous trouvons trop HAUTE pour l'utilisation plus intensive de la route et versus la qualité diminuée de cette route par l'effet de nouvelles circulations lourdes, tout ceci dans

Le 8-Mai-2007

Jean Guy Charette,
amito Jerous,

Mme La Ministre, . . .
Mme Line Beauchamp,

L'intérêt de la sécurité des habitants
et de tous les utilisateurs étrangers, accédants à leurs réside-
ces, chalets ou transfert de village par l'utilisation du rd 8
Merçi DE VOTRE attention! . . .

Pour ce qui nous inquiète à la rési-
dence Principale au chemin de Pice, la ville de Mont-
qui s'apprête à nous rappeler à l'aqueduc de sa ville et
même si le directeur général m'a confirmé de leur attention
particulière au nouveau processus, nous me nous rappelle
sons pour l'aqueduc par sécurité et nous avisons tous
nos parents vivant à Mont-Soli, et tous nos parents fêteurs,
du rejet dans la rivière, de produits étrangers à la vie nor-
male de la nature vivante, humaine et environnementale

Nous nous inquiétons donc pour tous
ces gens, de Mont-Soli, tous les utilisateurs de la rivière,
pour tout les projets en cours de réalisations en écotourisme
actif, et pour tous nos descendants dans l'immédiat et
futurs soit 200, 300, 400 ans, qui désireront bénéficier son-
ne nous de la région et de son environnement, comme lieu
de sortie et de vie agréable, nous craignons que tous ces gen-
soient brimés et la nature polluée par toutes ces compo-
santes chimiques expurées et salées, et que après le 200
ans ou 300 ans de sécurité, ces composantes se retrou-

Le 8-MAI-2007

Leon-Guy Charette
anita Lecours

Mme La Ministre
Mme Line Beauchamp,

ment dispersées dans l'environnement habité et résident de notre région, suite à des possibilités de fissures de terrains, tremblement de terre, flutés abondants, inondations ou autres actes causés par la nature ou par l'humain soit dans un avenir rapproché de 20 à 80 ans ou éloigné de 200 à 400 ans.

Nous savons que la Rivière Maté est l'une des rares rivières à être & non polluée par les algues de pollution et les algues bleues. Nous craignons une présence et une augmentation de ces algues et plus des accumulations et dépôts de produits toxiques dans les nombreux endroits calmes de la Rivière, endroits recherchés par les utilisateurs comme baignades, glissades, marches ou toute autres activités de contacts avec l'eau ce que beaucoup d'humains recherchent par besoin d'équilibre libre psychosomatique et psychosocial en se retrouvant en groupe de partage du même élément, "l'eau".

Nous sommes au courant et informés de l'existence d'une usine ici sur la rive sud de Montréal et de l'exploitation de celle-ci dans un avenir rapproché (quelques mois). Cette usine utilise une ingénierie combinée soit celle développée par le département de l'environnement de l'UQAM et celle d'un promoteur, fonctionnant avec aucune production de l'industrie et contrairement à la problématique

Je 8. Mai - 2007

Jean-Guy Charette
Anita Lecours

Mme La Ministre...

Mme Line Beauchamp,

...tigue de se débarrasser des déchets non récupérables par un écocentre à multi ressources, il ne serait plus ce problème d'études des sols, et de l'environnement dans son ensemble, au contraire l'incinération fait suite aux multi-étapes de récupérations et cette incinération contrôlerait par microlisme intégré, la réincinération des résidus et des fibres particulaires absentes des rejets dans l'air par séparation, et les gaz et l'humidité sont utilisés pour créer de l'électricité de la climatisation avec un faible rejet de gaz dans l'air soit 50% de moins que la norme demandée

... Nous croyons comme des centaines de gens dans la région que l'implantation d'une usine avec processus d'incinérations totales serait plus pertinente aux besoins en énergie, en emplois et en réponses appropriées aux inquiétudes manifestées par la population, concernant la préservation de la vie humaine et de son environnement,

... Nous vous ferons parvenir : à savoir
La documentation requise concernant cette ou ces usines
Merci de votre attention !!!

ANITA LECOURS

X Anita Lecours

JEAN-GUY CHARETTE

X Jean-Guy Charette

Mme Line Beauchamp,

Voici quelques réflexions que ma femme et moi, aimons relire à l'occasion

1° L'homme n'a ^{PAS} tissé la toile de la vie, il n'est qu'un fil de cette toile. Mais qu'il fasse à la toile, il le fait à lui-même

PAR: AMERICAN CHIEF SEATTLE

2° Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson capturé, alors ^{seulement} vous vous apercevrez que l'argent ne se mange pas.

PAR: Propos d'un Indien Cree

3° La seule façon de surmonter une épreuve c'est de l'affronter c'est inévitable

PAR: L'ANCIEN CYGNE-ROIR-ROYAL

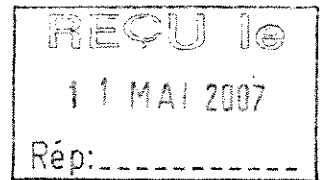
4° NÉE les mains vides, Je mourrai les mains vides, J'ai vu la vie la vie dans sa munificence les mains vides

PAR: MARLO MORGAN; AUTEUR: "MESSAGE DES HOMMES VRAIS 1

AU MONDE MUTANT

Merci! de prendre de votre temps pour lire ces 4 pensées de les faire cheminer à travers notre tissu social, car je n'ai personne devant comme les penseurs sociaux, qu'une société Fonctionne bien quand nos sociétés et nos individus sont bien dans leur peau et dans leurs cultures propres (ins et spécifiques. individuelles)

Jean-Luc Charette



Mont Joli le 9 mai 2007

Madame Line Beauchamp Ministre
Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs
Edifice Marie Guyart
675 Boul René Lévesque Est 30 e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet = demande d'audience publique
lieu d'enfouissement technique de La Rédemption**

Madame la Ministre,

Comme l'indique le titre en rubrique la présente est une demande officielle d'audience publique quant au projet de lieu d'enfouissement de La Rédemption par la Communauté Autochtone BEDEQUE de Mont Joli.

Il existe une communauté métisse à Mont Joli depuis 1988, qui était affiliée à ce moment-là à l'Alliance Autochtone du Québec mais qui est maintenant affiliée à la Confédération des Peuples Autochtones du Québec et du Canada depuis octobre 2005. La communauté que je représente compte actuellement au-delà de 250 membres et grandit constamment. Notre communauté couvre un énorme territoire soit de Trois Pistoles à Gaspé ainsi que les Iles de la Madeleine. Le nom de notre communauté BEDEQUE est un mot Mi'kmag qui signifie (La place est brûlante) en liaison avec le foyer de combustion découvert en 2005 lors des fouilles archéologique sur le site de Price.


Nul ne peut ignorer que les peuples autochtones ont la responsabilité d'être les gardiens de la Mère Terre. Lors de la soirée d'information tenue à La Rédemption le 25 avril, bon nombre de nos membres ont assisté en ma compagnie aux différents débats. A la lumière des questions et des réponses entendues ce soir-là il nous apparaît impensable qu'un lieu d'enfouissement soit mis à jour à cet endroit étend beaucoup trop près de la Rivière Mitis, joyaux de la région ne serait-ce que pour son excellent saumon, la baignade et l'apport touristique important pour les pêcheurs.

Qui plus est, aucune fouille archéologique satisfaisante n'a été menée afin de se rassurer quant à d'éventuels artefacts amérindiens enfouis dans le sol. Il nous semble également que d'autres lieux se prêteraient mieux pour un tel projet, ou bien d'envisager une autre façon de disposer des déchets domestiques. D'autres solutions devraient être regardées.

Je vous prie Madame la Ministre de nous croire de très bonne volonté mais nos gens ne désirent pas voisiner à proximité d'un lieu de senteur, de vermine, de va et vient de camions bruyants et dangereux pour la sécurité des enfants, sans oublier les risques importants de contamination de la Rivière Mitis, rivière d'ailleurs qui fournit l'eau à la ville de Mont Joli.

Je joins également une résolution extraite du procès-verbal du Grand Conseil des Chefs de la Confédération des Peuples Autochtones du Québec tenue les 24-25 mars derniers.

Nous demeurons donc dans l'attente de nouvelles positives, veuillez agréer Madame la Ministre nos meilleures salutations, nos plus sincères félicitations pour votre récente élection et la promesse d'une honnête collaboration.



Ginette Racette chef
Communauté Autochtone BEDEQUE

RESOLUTION 25-03-2007 / 11

Considérant qu'un promoteur envisage de faire un lieu d'enfouissement technique sur le territoire de la Communauté Autochtone BEDEQUE plus précisément dans la municipalité de La Rédemption

Considérant que le lixiviat (liquide des déchets domestiques) sera rejeté dans la Rivière Mitis

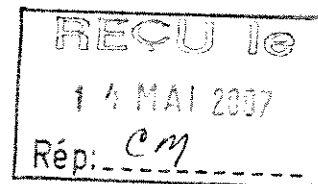
Considérant que cette rivière est la dernière rivière à saumon et que les déchets rejeté dans la rivière ont été qualifié de hautement toxiques

Considérant que cette rivière nous servira pour nos pêches traditionnelles et communautaires

Il est résolu que le grand conseil appui la Communauté Autochtone BEDEQUE dans ses démarches de contestation pour le projet du site d'enfouissement des déchets domestiques dans la municipalité de La Rédemption

Proposé par Marcel Paul
Secondé par Luc Tremblay
Adopté à l'unanimité

La Rédemption, le 9 mai 2007.



Cabinet du ministre

Ministère du Développement durable

de l'Environnement et des Parcs

Edifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET: Demande de rejet du projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique à La Rédemption.

Madame la Ministre,

Nous, Jean-Baptiste Pruneau et Gratiennne Lévesque, agriculteurs retraités, résidant dans le rang 7 & 8 de La Rédemption, sommes parents et grand-parents de jeunes qui ont choisi de résider dans notre belle petite paroisse; elle est une oasis de paix, de splendeur de la nature avec sa montagne, ses lacs, une rivière à saumons et une tranquillité recherchée par bon nombre de citoyens.

Nous désirons vous soumettre les raisons pour lesquelles nous sommes en désaccord avec le projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique dans notre municipalité, lequel affectera notre environnement et notre qualité de vie :

- entrée du village sans trottoirs pour piétons;
- portion d'environ 1.5 km, à l'entrée du rang, considérée comme très dangereuse l'hiver à cause de la poudrerie quasi journalière en période de vents;

2...

- forte augmentation de trafic lourd sur une route très endommagée et sans les fondations nécessaires pour le supporter;
- fond de route glacée de l'automne au printemps;
- une dizaine de résidences secondaires près du site d'enfouissement prévu;
- pollution de l'air par les biogaz émis;
- risque de détérioration de la rivière à saumons où sera rejeté le lixiviat.

Nous considérons ce projet non profitable pour notre communauté à cause:

- risques d'accidents trop élevés surtout en hiver;
- trop faible compensation prévue pour réparer la route et son entretien annuel;
- ajout supplémentaire à une porcherie voisine détériorant déjà, par manque de respect à l'environnement, notre qualité d'environnement physique, de l'air et de l'eau;
- gros projet avec très faible création d'emplois.

Selon nous, il doit exister d'autres solutions plus écologiques, moins coûteuses et dommageables pour cette belle qualité de vie laissée en héritage par nos parents pionniers et que nous désirons transmettre aux enfants de notre paroisse avec le moins de risques possibles pour leur sécurité future.

...3

3...

Etant amateurs de pêche et de chasse et pour les raisons énumérées précédemment, nous demandons l'abolition de ce projet qui serait en vigueur pour plus de vingt-cinq ans d'opération avec la responsabilité de son suivi pour le reste de son existence, en passant tout d'abord par la tenue d'audiences publiques sur le sujet afin de pouvoir démontrer qu'il y a beaucoup trop d'inconvénients humanitaires, environnementaux et financiers à accepter ce projet.

Nous vous remercions à l'avance de votre bonne attention.

Veillez accepter, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean Baptiste Pruneau

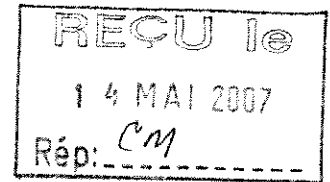
Gratienne Lévesque

Jean-Baptiste Pruneau

Gratienne Lévesque

La Rédemption (Québec)

GOJ 1PO



Rimouski, le 9 mai 2007

Madame Line Beauchamp
Cabinet de la ministre
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est,
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande de la tenue d'une audience publique pour l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique (LET) à la Rédemption

Madame la Ministre,

Nous, les gestionnaires de la Corporation de gestion de la pêche sportive de la rivière Mitis (CGSRM), par la présente, voulons vous signifier notre opposition à l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique (LET) à La Rédemption.

Nous convenons qu'il faut bien traiter les déchets produits par les citoyens des deux MRC (Mitis et Matapédia), mais pas au détriment des citoyens d'une municipalité où déjà des questionnements majeurs ont été soulevés et pour lesquels certaines réponses sont insatisfaisantes.

Nous ne croyons cela même si les prometteurs signifient clairement qu'ils respectent les normes en matière de rejets (ex. Lixiviat), que notre belle rivière pourra s'en sortir indemne jusqu'à la fin de durée de vie du LET. Il faut pas oublier une chose : les normes en matière de rejets sont-elles un droit de polluer ? De plus, il n'y a aucune garantie que le lixiviat, même traité, ne pourra être éliminé de tous ses contaminants.

Dans ce projet, nous croyons que la préoccupation de la MRC est basée sur l'aspect économique plutôt que les aspects sociaux et environnementaux.

Depuis plus de 40 ans, différents gestionnaires de la rivière ont soutenu des efforts afin de protéger la qualité de l'eau ainsi que les écosystèmes aquatiques pour la pêche sportive du saumon et les activités aquatiques. De plus, les cultivateurs en bordure de la rivière ont été contraints de se soumettre à des normes très sévères pour la disposition des purins.

Les prometteurs mentionnaient déjà la présence de quelques contaminants identifiés dans la rivière et voilà que l'on veut y ajouter du lixiviat qui est le sous-produit liquide issu des déchets stockés dans un LET. Nous pensons que cela ne démontre pas tellement de sérieux.

Combien d'erreurs humaines dans une multitude de projets, même s'ils étaient soumis à des normes très sévères, se sont vus décerner le prix « citron ».

Nous croyons que le prometteur et la MRC ont basé tous leurs efforts sur une seule hypothèse avant d'en arriver à la solution. Ainsi, d'autres alternatives n'auraient-elles pas pu être étudiées, par exemple, un système d'évaporation ou des stations d'épuration ? Si le projet va de l'avant, le lixiviat déversé dans la rivière Mitis pourra avoir des effets néfastes sur l'eau de surface et la vie aquatique. Rappelons-nous qu'en plus du lixiviat, la décharge contient aussi le biogaz qui est un sous-produit gazeux provenant de la décomposition organique des déchets enfouis.

En conclusion, nous sommes très préoccupés par l'arrivée d'un lieu d'enfouissement technique (LET) à La Rédemption et espérons être entendus dans le cadre de la demande d'audience publique.

Agréés, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

La Corporation de gestion de la pêche sportive
de la rivière Mitis,

Par :



Claude Dionne, administrateur

Rimouski (Québec)



Fédération québécoise pour le saumon atlantique

Québec, le 10 mai 2007

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audiences publiques dans le cadre de l'aménagement du site
d'enfouissement (LET de La Rédemption) – MRC de Mitis**

Madame Beauchamp,

La Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA) avec l'appui de la Fédération du saumon atlantique (FSA), organisme national et international qui chapeaute le saumon, désire vous faire part de quelques remarques en regard de l'aménagement d'un site d'enfouissement (LET de La Rédemption) dans la MRC de Mitis.

Notre première réaction à l'installation d'un tel équipement à quelques centaines de mètres d'une rivière qui possède le statut de rivière à saumon en a été une de surprise. Au Québec, et partout dans le monde où on le rencontre, le saumon est une espèce que l'on peut qualifier de préoccupante. Des 4 500 rivières répertoriées dans la province, seulement 117 possèdent ce statut légal de rivière à saumon. Ces rivières nécessitent donc le plus haut niveau de protection qu'il est possible de leur accorder.

Avant d'entreprendre la construction d'un nouveau site d'enfouissement en bordure d'une rivière à saumon, il nous apparaît primordial de tenir compte d'observations faites ailleurs au sujet d'équipements semblables. La région de la rivière Rimouski est un exemple. Bien que la relation de cause à effet soit difficile à prouver entre la présence du nouveau site d'enfouissement et certaines modifications du milieu, les pêcheurs remarquent néanmoins sur cette rivière, dans le secteur où les eaux de lixiviat sont rejetées, qu'il y a eu apparition d'algues là où on en voyait pas auparavant et aussi un déplacement marqué des saumons vers l'amont de ce secteur. Sur cette rivière, les eaux de lixiviat sont rejetées à environ 3 km de l'embouchure ne constituant pas une menace à l'ensemble de l'habitat du saumon, alors que sur la rivière Mitis, elles seront rejetées en amont de sites de fraie de la partie supérieure de la rivière. L'impact potentiel de la présence de ce site d'enfouissement pourrait donc être plus dommageable qu'il ne l'a été constaté sur la rivière Rimouski.

.../2

En outre, il ne faudrait pas minimiser le fait que la rivière Mitis possède un régime thermique qui s'approche de la limite de tolérance pour le saumon. Tout polluant ou toute charge additionnelle de nutriments largués dans cet environnement aura un effet plus grave que s'il était relâché dans un milieu où l'eau est très froide.

Bien que les déchets soient recouverts quotidiennement, le vent fera sûrement son œuvre sur des éléments plus volatiles tels les sacs de plastique. C'est le lit de la rivière qui risque d'en écoper. En plus, on assistera sûrement à une concentration d'oiseaux de toutes sortes dont les goélands. N'y a-t-il pas un risque pour la santé des baigneurs de ce secteur?

Dans les nombreuses documentations écrites sur ce dossier, on parle peu, pour ne pas dire qu'on ne parle pas, de l'ensemble des investissements qui ont été faits sur cette rivière pour qu'elle puisse être développée. Au cours des années 1964 à 1972, 250 000 \$ (montant non actualisé) ont été investis pour construire une passe migratoire au barrage hydroélectrique. Annuellement, on investit encore de 25 000 \$ à 30 000 \$ pour son opération. Au cours des années 1990, le PDES a investi près d'un demi million de dollars en aménagement uniquement sur la rivière Mitis.

Concernant l'impact économique, la pêche au saumon entraîne des dépenses de 537 \$ par jour de pêche. En 2006, la rivière Mitis a généré 1 146 jours de pêche, ce qui représente pour la région, un apport économique non négligeable de 615 000 \$ annuellement.

Enfin, la majeure partie de la vocation touristique régionale a été développée en fonction de la rivière. A-t-on le moyen de la voir s'effondrer ou de voir son environnement visuel pollué par la présence d'un site d'enfouissement?

Nous reconnaissons que ce site d'enfouissement a fait l'objet de nombreuses études. Les résultats de l'ensemble des études déposées dans ce dossier indiquent qu'il n'y a que des impacts faibles. Nous en doutons. Par exemple, toutes ces savantes études et ces savants calculs peuvent-ils tenir compte des accidents possibles (ex. : erreurs humaines) ou sont-ils à l'abri de tout bris mécanique (Ex. : bris de la membrane ou autres éléments de structure)?

Nous comprenons la nécessité de ces sites. Est-il nécessaire de les installer sur un terrain en pente qui se draine tout près et directement dans une rivière à saumon en amont des sites de fraie et à proximité d'un secteur et d'un ruisseau (ruisseau Rouge) considéré comme d'importants sites d'alevinage. Ne serait-il pas plus prudent de le situer sur un terrain plat où la capacité filtrante du milieu pourrait être mieux utilisée, notamment, en cas d'accident.

Pour nous, il y va de la perte potentielle d'une rivière à saumon qui fait partie des joyaux de notre patrimoine naturel. Au nom des générations actuelles et futures, avons-nous le moyen de prendre un tel risque? Voulons-nous prendre des risques avec la vocation écotouristique qui est donnée de plus en plus aux bassins hydrographiques des rivières à saumon? Ne devons-nous pas, comme société, être plus cohérent avec les investissements passés faits pour le développement de la ressource saumon et de la pêche sportive de cette espèce dans la rivière Mitis?

Nous désirons enfin vous dire que nous appuyons la position défendue par la Corporation de gestion de la pêche sportive de la rivière Mitis et tout comme cette corporation, nous vous réclamons la tenue d'audiences publiques ou mieux, la relocation pure et simple de cet équipement vers un site moins risqué pour le saumon et son habitat.

Veuillez agréer, madame Beauchamp, l'expression de nos salutations distinguées.



*Yvon Côté
Président*

*c.c. Jacques Lévesque, CGPSRM
Marcel Moreau, MRC Mitis
Charles Cusson, FSA*

